

Procès-verbal de la séance du lundi 29 octobre 2012

Il est 20h00 lorsque **Mme Arianne Rouge, Présidente**, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier.

Elle salue Mmes et M. les Conseillers, Mme Palmieri secrétaire du Conseil, M. Brun Syndic, la Municipalité, M. Demierre secrétaire et boursier communal, M Milosavljevic huissier, M. Olivier Bourquard représentant de Police Riviera ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : Mmes A. Kovacs, F. Macagnino, M. Meier, MM. S. Bhatt, Y. Bucher, F. Dufour, Y. Hochuli, J.-L. Klopfenstein, Ph. Logean, P. Marrello
ainsi que Mme U. Bucher Municipale

1. Le quorum est atteint, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires. L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du lundi 10 septembre 2012
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
M. Marc Wertz est assermenté par Mme la Présidente, qui lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place dès ce soir avec les membres du Conseil communal.

5. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

- **Invitation** : suite à l'invitation reçue de la part de Promove (promotion économique de la Riviera) et de la CVCI (chambre vaudoise du commerce) Mme la Présidente s'est rendue le jeudi 4 octobre 2012 à l'Hôtel des Trois-Couronnes à Vevey pour assister à un entretien mené par deux journalistes et M. Franco Knie.

- **Invitation** : Mme la Présidente s'est rendue le 23 octobre 2012 à la Maison Visinand suite à l'invitation du Conseil communal de Montreux pour la présentation du livre publié à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la commune de Montreux.
- **Votations** : Mme la Présidente remercie les personnes venues dépouiller les votations du 23 septembre 2012, dont 4 jeunes citoyens.
- **Demande de M. Chollet** : lors de la séance du 10 septembre 2012, M. Chollet a demandé s'il était possible de ne lire que les conclusions des rapports des commissions. Pour faire suite à cette demande, Mme la Présidente lit l'article 70 du règlement qui stipule qu'il est possible de ne lire que les conclusions si la commission en fait la demande.
- **Proposition d'un Conseiller** : M. L. Volet a suggéré de mettre à disposition des Conseillers un modèle pour les rapports de préavis. Ce modèle a deux buts : unifier la présentation des rapports et simplifier la tâche des rapporteurs. Mme la Présidente et M. L. Volet ont préparé un modèle qui sera transmis par courrier électronique aux Conseillers.
- **Postulats** : M. D. Isler dépose le postulat suivant : « la qualité de l'eau potable à Corsier-sur-Vevey ». M. P. Groux dépose également un postulat intitulé « Le plan de circulation du quartier Nant-Fenil ».
- **Démission** : Mme la Présidente lit la lettre de démission de M. J.-Ph. Berger, Conseiller communal.
- **Trois rappels** :
 - La séance du Conseil communal du 3 décembre est avancée à 19h00. Lors de cette séance, il y aura deux présentations : la CIL Commission Intercommunale de Lavaux et de la Commission consultative de circulation.
 - Les jetons de présence sont à prendre en partant de la salle C2.
 - Les bulletins d'inscription au repas du Conseil communal peuvent être déposés auprès du bureau ce soir.

6. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Tirs Intermunicipalités : Pour information, les tirs intermunicipalités ont été organisés dans les années 1960 à l'instigation de la commune de Corsier et réunissaient les policiers des 4 communes du Cercle ainsi que les Municipaux et anciens Municipaux. Ces tirs ont eu lieu cette année à Corsier le vendredi 5 octobre 2012 dans le parc du château de la FILA. Il y a eu quarante et un participants aux tirs et quarante-cinq au repas servi dans le caveau.

Vigne communale : la vendange de la vigne communale « Au Clos d'Oron » a eu lieu dans l'après-midi du vendredi 12 octobre 2012. Tout s'est bien déroulé.

Ecoles, Jeunesse, Sociétés & Sports – Bernard Schär

Nuit du Vin Cuit : remerciements à la Jeunesse du Pressoir pour l'organisation de la traditionnelle « Nuit du Vin Cuit » qui a eu lieu les 26 et 27 octobre 2012.

FSG Pro-Patria : les soirées de gymnastique auront lieu les 23 et 24 novembre 2012 à la salle de Châtonneyre à Corseaux.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Centenaire Lucie Genoud : Mme Lucie Genoud, anciennement domiciliée à la Cergne aux Monts-de-Corsier a eu 100 ans le 17 septembre 2012 et a été fêtée par une délégation de la préfecture du district, accompagnée par Mme U. Bucher à l'EMS du Pèlerin.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Paroisse catholique : Mme Th. Volet a participé à une messe le 23 septembre 2012 à l'occasion de l'installation de l'abbé Fabien Benz, qui est rattaché à l'église catholique de St-Jean. Quant à M. Slavomir Kawecki, curé modérateur, il servira la paroisse de Notre-Dame à Vevey.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

Réfection de la Maison de commune – Immeuble rue du Château 4 :

l'avancement du chantier se déroule bien. Il n'y a pas de grande surprise. Actuellement, ce sont les teintes des peintures intérieures qui sont choisies. Mme Gina Delafontaine regagnera son appartement le 31 octobre 2012.

Immeuble – Meruz 10 : la réfection de l'immeuble débutera au printemps 2013, les entreprises mandatées ne pouvant garantir de finaliser ces travaux avant l'hiver.

Environnement – Philippe Bricod

Mise en service de l'Ecopoint avec Moloks En l'Hautigny : la mise en service de l'Ecopoint a eu lieu durant la première semaine d'octobre. Les déchets ménagers, le papier, le PET, ainsi que le verre peuvent dorénavant être apportés aux Moloks prévus à cet effet.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

SIGE : présentation « ô d'ici ». Des cartons contenant une bouteille et deux verres sont en vente pour promouvoir l'eau du réseau et soutenir un projet au Bénin pour la réhabilitation de pompes dans les sources.

7. Préavis no 14/2012 : Arrêté d'imposition pour l'année 2013

M. J. Gudemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. P. Zuchuat trouve qu'il n'est pas normal que la classe moyenne doive subir une hausse d'impôts alors que 40 % des habitants paient peu, voire pas d'impôts.

M. Y. Boettner a fait une recherche sur Comparis, par rapport à l'exemple donné par la Municipalité dans son préavis. Dans soixante-neuf communes vaudoises, le contribuable paierait moins d'impôts, ainsi que dans vingt-quatre des vingt-six cantons. Il y a donc peu d'endroits dans toute la Suisse où ce contribuable paie autant d'impôts que dans notre commune. Si l'on veut attirer des contribuables bien rémunérés qui paieraient des impôts à notre commune, il faudrait baisser les impôts.

M. P. Bugmann rappelle que le Conseil communal a accepté les dépenses et qu'il faut donc maintenant aussi accepter l'augmentation des impôts. Il pense qu'il faudrait un peu plus de compétence au sein des autorités cantonales, et remarque que suite aux erreurs de calculs de celles-ci, ce n'est pas très correct de la part du canton de prendre un intérêt de 3% sur la somme qu'il re-facture aux communes.

Mme D. Petitat demande quels sont les outils à disposition des communes pour signaler au canton ces éventuelles incompétences. Et qu'en est-il des impôts payés par l'entreprise Merck Serono ?

M. le Syndic F. Brun répond que si l'on avait les outils nécessaires, ils auraient déjà été employés. Il s'agit du pouvoir du plus fort sur le plus faible. Les députés qui quittent la commune pour le canton pensent automatiquement au canton et oublient d'où ils viennent. Par contre, il précise que l'on est bien défendu par l'UCV qui est très active. Une étude est en cours à l'UCV, pour analyser les finances cantonales et communales, pour déterminer quelles ont été les agissements du canton durant ces dernières années et pour savoir si les communes ont été appauvries ou pas.

M. le Syndic note que la Municipalité est très contente que la Commission des finances soit en accord avec leur proposition.

Quant à la question des impôts payés par l'entreprise Merck Serono, elle n'a pas été abordée car nous ne pouvons pas parler des contribuables.

M. le Syndic répond à M. P. Zuchuat que les finances de la part communale sont à la baisse, et si l'on a des projets d'investissement, il faut pouvoir les financer. Nous devons aussi rembourser nos dettes.

Il ajoute que le préavis proposé est très raisonnable.

M. le Syndic répond également à M. Y. Boettner que Corsier ne possède pas de terrains susceptibles d'attirer de riches contribuables comme dans d'autres communes.

M. P. Bugmann rappelle que le canton ne joue pas la transparence. En effet, si la commune a une dette, le canton facture un intérêt de 3% sur le montant de la dette. Nous devrions donc également leur facturer des intérêts de retard sur les impôts qu'ils ont déjà encaissés et qu'ils ne nous ont pas encore versés.

M. M. Paquier demande à la Municipalité si notre position par rapport aux autres communes changera si l'on ne vote pas l'augmentation du point d'impôt.

M. le Syndic F. Brun répond que le taux d'imposition n'entre plus dans les calculs de la péréquation.

M. R. Genoud demande quelle est la part en pourcentage des charges dans le budget que l'on maîtrise et celle que l'on ne maîtrise pas.

M. le Syndic F. Brun répond que 38% des charges sont maîtrisées et 62% ne le sont pas.

M. B. Schär ajoute que le 38% correspond à la part uniquement communale.

M. le Syndic F. Brun ajoute que les salaires sont compris dans les 38%.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** soumet le préavis 14/2012 au vote, soit :

- ***d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.***

Le préavis no 14/2012 est adopté avec 36 oui, 10 non et 2 abstentions.

Postulat de M. D. Isler « Qualité de l'eau potable à Corsier-sur-Vevey »

M. D. Isler lit son postulat « Qualité de l'eau potable à Corsier-sur-Vevey ». (voir annexe au procès-verbal)

M. Ph. Goletta répond qu'effectivement, lorsqu'il y a des orages, l'eau se trouble un peu, mais que jusqu'à aujourd'hui il n'y a jamais eu de problème d'hygiène. Selon la loi, le SIGE procède à plusieurs contrôles, ainsi que le SESA (Service des eaux, sols et assainissement). La Municipalité est régulièrement informée et reçoit le tableau des contrôles des fontaines. Il n'y a jamais eu de problème.

M. D. Isler demande ce qui provoque ce phénomène d'eau trouble. Il pense que c'est un défaut de conception du réseau et qu'il faudrait faire analyser cette eau.

M. Ph. Goletta rappelle que, régulièrement, des analyses sont faites. Si l'eau a parfois une couleur différente, ce n'est pas toujours dû à l'orage. La source des « Fontaines Murées » a été désaffectée car elle posait problème. Le phénomène de l'eau brune peut arriver lorsqu'il y a des travaux, mais sans risque pour la santé.

M. Ph. Goletta propose à M. D. Isler un rapport complet du SIGE sur la qualité de l'eau.

Mme la Présidente demande à M. D. Isler s'il accepte la proposition de M. Ph. Goletta ou s'il maintient son postulat.

M. Ph. Bricod explique qu'un tuyau défectueux peut également produire ce phénomène d'eau brune. Le problème peut être résolu en changeant les tuyaux.

M. D. Isler propose que la Commission de gestion prenne en charge ce thème de l'eau potable.

Mme la Présidente A. Rouge demande aux membres de la Commission de gestion s'ils acceptent de prendre en charge ce thème.

La Commission de gestion accepte de prendre en charge le thème de l'eau potable.

M. L. Volet trouve qu'il serait intéressant qu'une personne du SIGE vienne à une séance du Conseil communal afin de faire un exposé sur le thème de l'eau.

M. Ph. Goletta répond que l'on pourrait prévoir un exposé sur la distribution d'eau. Il ajoute qu'il demandera au canton tous les résultats d'analyses qui ont été faites et que ces résultats seront à disposition de la Commission de gestion.

Mme C. Cuénod-Cochard propose que les Conseillers se rendent aux « portes ouvertes » du SIGE.

M. Ph. Goletta répond que ces « portes ouvertes » ne sont pas systématiques.

M. R. Genoud explique que la Commission intercommunale du SIGE a reçu un document très complet sur la qualité de l'eau.

M. Ph. Goletta répond que ce document peut être obtenu au secrétariat du SIGE.

Postulat de M. P. Groux « Plan de circulation quartier Nant-Fenil »

M. P. Groux présente son postulat « Plan de circulation quartier Nant-Fenil ».

A travers son postulat, M. P. Groux fait remarquer le manque de panneaux de signalisation sur les routes du quartier Nant-Fenil. A plusieurs endroits, il n'y a aucune signalisation quant à la vitesse autorisée, ce qui laisse alors supposer que sur ces routes-là, on peut rouler jusqu'à 80 km/h.

M. P. Groux demande à la Commission consultative de circulation d'étudier ce problème afin de régulariser cette situation. Il faudrait sécuriser ce quartier en baissant la limitation de vitesse.

M. le Syndic F. Brun trouve cette réflexion intéressante. Pour ce qui est de la zone à 80 km/h, la Municipalité a déjà été active dans le sens de cette demande pour abaisser la limitation de vitesse à 60 km/h. Ce n'est pas la Municipalité qui décide, mais le canton et celui-ci a refusé. Il a accepté que la limitation de vitesse soit descendue à la route de Fenil dès l'ouverture du musée Chaplin.

M. Ph. Goletta ajoute que toutes les routes citées par M. P. Groux sont hors localité et de ce fait sont des routes cantonales, elles sont donc automatiquement limitées à 80 km/h.

M. le Syndic F. Brun trouve intéressant que la commission de circulation réfléchisse à ce problème.

M. P.-A. Debétaz déclare que la Municipalité prend part à ces éléments, qui vont être étudiés au sein de la Commission de circulation.

Mme la Présidente A. Rouge demande à M. P. Groux s'il accepte la proposition de la Municipalité.

M. P. Groux accepte la proposition de la Municipalité.

8. Divers et propositions individuelles.

M. E. Schopfer rappelle que la Commission de gestion s'est penchée sur les activités de la Commune et de ses Municipaux et a émis quatorze vœux, qu'elle a déposés au mois de mai 2012 auprès de la Municipalité. Malheureusement, à ce jour, elle n'a pas encore reçu de réponse.

M. le Syndic F. Brun explique que ces réponses seront dans la prochaine enveloppe des Conseillers.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h05.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

A. Rouge

D. Palmieri